

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à dix neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry Tavernier, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Babel Carole, Courtier Bénédicte, Le Fresne Pascaline adjointe.
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Février Patrick, Mancier Gilles.

Pouvoirs : Mme Lavigne Laurence donne pouvoir à Mme Babel Carole
M. Grosmanjin Jean-François donne pouvoir à M. Tavernier Thierry

Excusés :

Absent : M. Alibouch Youssef

Date de convocation du conseil municipal : 04 septembre 2024.
Nombre de conseillers en exercice : 09
Nombre de conseillers présents : 06
Nombre de conseillers votants : 08

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h31.

01-Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil du 25 juin 2024.

02-Subventions :

M. le Maire explique que sur les 3 subventions demandées, aux services de l'état, DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) aucunes ne nous a été accordées, semble t-il par manque de pièces complémentaires fournies dans les délais impartis. Concernant l'éclairage de l'église : « mise en valeur du patrimoine public » M. le Maire a rédigé un courrier adressé à Mme le Sous préfet de Senlis qui va réexaminer dans la mesure du possible le dossier. M. le maire a aussi dans ce courrier confirmé sa démission a l'issue de la procédure de PLU.

le courrier contenait les points suivants :

- 1) Il s'est étonné du refus de l'état de subventionner les petites collectivités.
- 2) Il a rappelé son engagement auprès du Père Jacquart curé de la paroisse, afin d'améliorer l'éclairage de l'église, M. le Maire aurait souhaité réaliser cette opération avant la fin de son mandat.

03-Les travaux de la grande mare auraient dû commencer fin août mais l'entreprise rencontre un souci de fourniture de pierres garanties « non gélives ».
Suivant sa proposition il est décidé à l'unanimité des présents de demander de « dénoyer » le deuxième rang afin de voir si celui-ci est dégradé. Dans le cas où ce rang serait en état il sera proposé au conseil de ne remplacer que la rangée du haut. Cette hypothèse permettrait de faire une certaine économie M. Mancier demande si nous sommes dans l'obligation de réaliser l'ensemble du devis, M. le Maire lui répond qu'aucune clause dans l'accord transactionnel n'oblige la commune dans ce sens. Il précise toutefois que l'entreprise serait en droit de dégager sa décennale sur les travaux qu'elle n'a pas réalisés. Nous espérons que cela puisse être entrepris avant des périodes trop pluvieuses.

04-A l'unanimité des présents il est décidé de reconduire le contrat d'entretien des espaces verts avec la société MCS, celle-ci envisage pour 2025 une augmentation de ses tarifs pouvant aller jusqu'à 3,5 %. N'ayant pas fait subir à ses clients d'augmentation depuis 2 ans. Au vu de l'absentéisme de M. Galiegt employé communal il sera demandé à l'entreprise si lors de ses passages elle peut entretenir le monument aux morts ?

05-Mme Le Fresne fait un point sur l'urbanisme, depuis le début 2024 il a été déposé 3 demandes de PC, dont une pour une maison individuelle accordé, les deux autres dossiers sont à l'étude, et une demande de DP pour des panneaux photovoltaïques qui ont été posés avant l'avis.

06-La date de la sortie seniors est envisagée le 5 ou 12/01/2025 dans un cabaret. M. Mancier propose une adresse à PARIS en soulignant que le transport peut représenter un surcoût, M. le Maire lui répond que c'est la seule sortie proposée dans l'année. Mme Le Fresne demande et propose un questionnaire, après un échange il est décidé de ne pas faire une consultation et de reconduire aux personnes ne pouvant se déplacer le colis.

07-Mme Le Fresne rappelle que l'arbre de Noël est fixé le samedi 14 décembre prochain à 15h. Elle travaille actuellement sur la commande de jouets.

08-Divers :

*L'installation du columbarium est prévue le jeudi 19 septembre, il faut prendre une délibération pour fixer le tarif des cases. Ce dernier comprend 9 cases ou l'on peut y déposer jusqu'à 3 urnes. Le montant total étant de 11087, 81€ soit 1232€ pour une case. Une délibération ultérieure sera prise en ce sens.

*P.LU. Le commissaire enquêteur a été nommé, l'entreprise Préambules gère le site internet dédié et son installation, il permettra de consulter l'ensemble des documents et observations déposées. Préambules demande un devis supplémentaire de 126€ afin d'intégrer les demandes des PPA (personnes publiques associées) et les réponses proposées apportées par la commune. Le devis sera signé.

*Le devis pour le contrôle annuel du City stade est de 234€, acté à l'unanimité par le conseil.

*STPEE interviendra la semaine du 23 septembre afin de remettre en service un point lumineux et de refixer les câbles sur les supports dans le chemin reliant la rue de la procession à la rue de l'église.

*M. le Maire fait un point sur les travaux de l'école restant à effectuer : réglages des portes, pose de la verrière maternelle, synchronisation des volets roulants, volet du SAS d'entrée de primaire... Tout ceci sera effectué par l'entreprise ACD. Qui d'après les premières interventions réalisées semble donner entière satisfaction.

*La réunion de cadrage programmée avec le CDG60 au sujet des employés de notre commune interviendra le lundi 23/09 à 14h.

En fonction de celle-ci il faudra envisager une nouvelle organisation et revoir les heures dédiées aux différentes tâches.

*La clé et le nouveau barillet du portillon du City stade sont disponibles auprès de l'entreprise CPC située à Thourotte, il faudra passer les récupérer à l'occasion. Il a été demandé une clé différente afin que lors des locations de salle les personnes n'aient accès qu'au City stade.

M. le Maire lève la séance à 20h45, l'ordre du jour étant épuisé.